

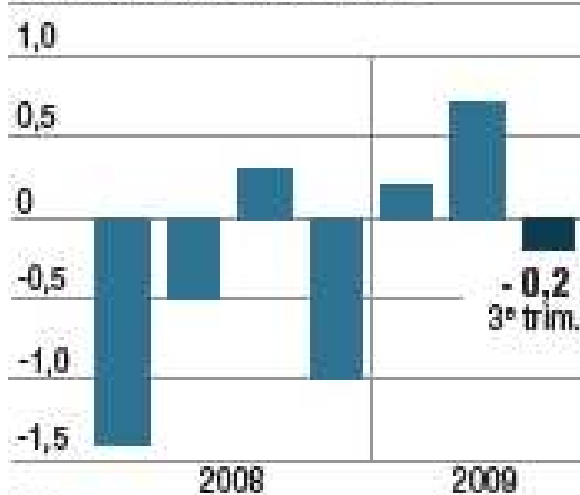
FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 46/09

1

Consommation des ménages en produits manufacturés

Variation trimestrielle, en %



idé / Source : Insee

1. Réforme des retraites : impact plus faible que prévu pour la SNCF
2. Lafarge n'anticipe pas de reprise avant le second semestre 2010
3. Audit : coup de froid sur les salaires
4. Les entreprises se mobilisent pour embaucher des personnes handicapées
5. Le 1% logement au cœur d'une nouvelle tempête
6. La représentativité bousculée
7. Des syndicats dans la tourmente
8. La réforme de la représentativité syndicale heurte-t-elle le droit européen ?
9. Formation : les partenaires sociaux mettent la pression sur l'Etat
10. Jean-Paul Méric
11. Crise : les impayés de cotisations des entreprises bondissent
12. TPE : les syndicats peinent à prendre pied
13. CGT-FSU, des liens en formation
14. Le 11 Novembre, il y a ceux qui travaillent et les autres...
15. Grand emprunt, encore un effort !
16. Les effets de la crise passés au crible de l'Insee
17. Les prestations, meilleure arme contre les inégalités

Réforme des retraites : impact plus faible que prévu pour la SNCF

La réforme du régime de retraite de la SNCF permettrait de réaliser de substantielles économies entre 2010 et 2020, mais elles s'annuleraient après. A la RATP, elle générerait un léger surcoût jusqu'à 2015 puis de faibles économies.

La réforme des régimes spéciaux de retraite (SNCF, RATP, EDF, GDF) continue de faire débat. Entrée en vigueur il y a un peu plus d'un an, elle était censée générer des économies importantes pour l'Etat, qui subventionne aujourd'hui les régimes de la SNCF et de la RATP à hauteur de 3,1 milliards d'euros par an pour la société nationale et de plus de 500 millions pour la régie autonome. En rapprochant les règles en vigueur de celles des autres régimes (durée de cotisation de quarante ans à partir de 2012, indexation des pensions sur les prix, instauration de surcotes et de décotes), la réforme devait tenter de corriger, au moins à la marge, les déséquilibres qui pèsent sur les systèmes de retraite des deux entreprises de transport. Ces régimes souffrent d'un rapport très défavorable entre le nombre de cotisants et celui des pensionnés, notamment à la SNCF, où l'on compte plus de retraités que d'actifs. Moins de 7 % de la subvention

Le bilan, tel qu'il est dressé par le Parlement à partir de nouvelles données fournies par les entreprises, est pour le moins mitigé. « Le gain résultant de cette réforme pourrait être nul », prévient même le rapport de l'Assemblée nationale publié en fin de semaine dernière. Les députés ne mettent pas en doute la réalité des économies réalisées par le régime de retraite de la SNCF, qui sont de deux ordres. D'une part, les recettes seront plus importantes - les agents cotisent plus longtemps et à des niveaux plus élevés en fin de carrière -, d'autre part, les dépenses sont moindres, car les pensions sont versées plus tardivement. Les économies sont évaluées à 300 millions par an pour la SNCF en moyenne sur la période 2009-2030, avec d'importantes fluctuations, ce qui représenterait 10 % de la subvention de l'Etat et un total cumulé de gains de 6,5 milliards en 2030.

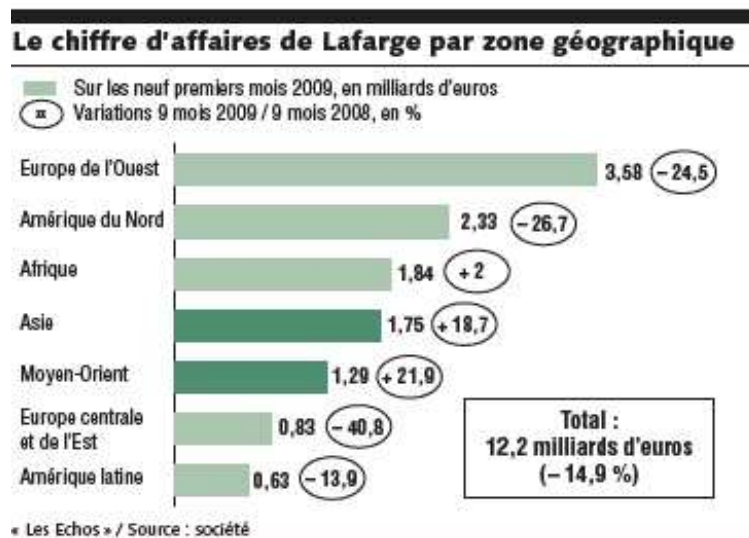
Mais pour avoir l'impact net de la réforme, il faut prendre en compte les mesures d'accompagnement que les partenaires sociaux ont négociées : augmentations de salaire par la création d'un échelon d'ancienneté supplémentaire, majorations de traitement, prise en compte de la pénibilité, etc. Pour la SNCF, « leur coût est évalué en moyenne à 112 millions d'euros par an sur la période 2010-2030 ». Résultat, ce ne sont plus 300 millions d'économies par an qui sont prévues, mais moins de 200 millions, ce qui représente moins de 7 % de la subvention versée par l'Etat, souligne le rapport du Sénat.

Surtout, derrière ces moyennes, il faut noter qu'en 2015 le gain brut dépasserait 500 millions par an. En revanche, au-delà de 2020, le gain brut chuterait autour de 150 millions par an, un niveau inférieur au coût des mesures d'accompagnement (217 millions d'euros par an à compter de 2013) ! En d'autres termes, la réforme permettrait de substantielles économies dans les dix prochaines années, mais celles-ci s'annuleraient totalement entre 2020 et 2030. Le rapport de l'Assemblée reste néanmoins prudent sur les prévisions de long terme. L'impact de la réforme à la SNCF est « difficile à déterminer », prévient-il, car il est impossible de prévoir avec précision le comportement des agents. Le gouvernement et l'entreprise soulignent qu'une proportion importante de cheminots ont déjà décidé de repousser leur date de départ à la retraite.

A la RATP, c'est à court terme que la situation est embarrassante. Jusqu'à 2015, la réforme générerait de légers surcoûts d'environ 2 millions par an, en raison là encore des contreparties accordées. Des économies surviendraient ensuite, mais, « en 2020, le gain ne serait que de 23 millions d'euros », note le rapport du Sénat

Lafarge n'anticipe pas de reprise avant le second semestre 2010

Le groupe de matériaux de construction a été chahuté vendredi en Bourse à l'occasion de la publication de ses résultats sur neuf mois, la direction ayant annoncé qu'elle n'attendait pas une reprise rapide de la demande.



4

Le titre **Lafarge** a reculé de 3,74 % vendredi à la Bourse de Paris, à 55,82 euros, après l'annonce par le leader mondial des matériaux de construction de perspectives ayant déçu les investisseurs. Le cimentier, qui publiait ses résultats du troisième trimestre, s'attend en effet pour 2009 à voir les volumes reculer de 6 % à 8 % sur les marchés sur lesquels il est présent, alors qu'il tablait précédemment sur une fourchette plus large, avec une baisse comprise entre 4 % et 8 %.

Par ailleurs, Bruno Lafont, PDG de Lafarge, s'est montré extrêmement prudent pour l'an prochain, indiquant dans un communiqué que, « *sur les marchés développés, un redressement des volumes pourrait se dessiner à partir de la seconde partie de l'année 2010* ». Enfin, les analystes interrogés par Reuters s'attendaient à un chiffre d'affaires de 4,62 milliards d'euros au troisième trimestre. Or, il est finalement ressorti à 4,25 milliards, en repli de 20 % par rapport à la même période de 2008. Le résultat d'exploitation, en diminution de 28 %, à 852 millions, est en revanche conforme aux attentes des analystes.

Sur neuf mois, Lafarge a vu son chiffre d'affaires reculer de 15 %, à 12,24 milliards d'euros, son résultat d'exploitation courant baisser de 29 %, à 1,93 milliard, et son résultat net part du groupe diminuer de 50 %, à 774 millions. Mais la chute aurait été bien pire si le groupe ne s'était pas lancé ces dernières années à l'assaut des pays émergents, où la demande de ciment est restée soutenue. L'autre élément de stabilisation est l'effort de réduction des coûts, considérablement amplifié depuis le début de la crise.

Serrage de boulons drastique

Par rapport à la même période de 2008, le cimentier a ainsi réduit de 64 % sur les neuf premiers mois ses investissements de maintien de l'outil de production, à 199 millions d'euros, et diminué de 20 % ses investissements de développement interne, à 926 millions. Il en est ressorti un bond de 57 % du cash-flow libre, à 1,7 milliard. Combiné à l'augmentation de capital de 1,5 milliard d'euros lancée en février dernier ainsi qu'aux 800 millions d'euros de cession d'actifs annoncés depuis le 1^{er} janvier (dont 588 millions étaient comptabilisés au 30 septembre), ce serrage de boulons drastique a permis de réduire l'endettement net du groupe de 2,3 milliards d'euros par rapport à la fin 2008, à 14,6 milliards.

Audit : coup de froid sur les salaires

Les rémunérations ont stagné en 2008-2009, selon une étude réalisée par le cabinet Hays France.

TENDANCE « Après avoir réalisé, comme les années précédentes, de nombreuses embauches de septembre à décembre 2008, les cabinets d'audit ont été touchés de plein fouet par la crise, ce qui a eu un impact fort sur leur politique de recrutement et de salaire, mais les profils rares continuent à tirer leur épingle du jeu », déclare Benedict Wittet, manager chez Hays France. Le cabinet vient d'ailleurs de publier une étude sur les rémunérations dans l'audit et l'expertise, par métiers et par régions, au cours de l'exercice 2008-2009.

Quels sont les principaux enseignements ?

« Les profils rares continuent à tirer leur épingle du jeu », déclare Benedict Wittet, manager chez Hays France.

L'expertise comptable

L'année a été marquée par des pertes de dossiers pour un bon nombre de cabinets et par un ralentissement des missions exceptionnelles. Certains recrutements ont été temporairement suspendus. « Néanmoins, les rémunérations restent globalement identiques » par rapport à 2007-2008, souligne l'étude de Hays France. « C'est le cas pour les collaborateurs et les chefs de missions. En revanche, elles ont continué à progresser pour les managers et les futurs associés », précise Benedict Wittet. Pour ces derniers, elles varient de 70 000 à 120 000 euros par an (1). En bas de l'échelle, un jeune diplômé (bac + 3) démarre à 18 000 euros.

L'audit

C'est le métier qui a le plus souffert de la crise, comme en témoignent le plan de départs volontaires mis en oeuvre chez Ernst & Young et les suppressions d'emplois, voire les licenciements, chez des confrères. « Globalement, les salaires ont stagné et pour certains recrutements ils ont même diminué », relève Benedict Wittet. La rémunération moyenne va de 31 000 euros pour un auditeur junior à 75 000 euros pour un manager et grimpe à 95 000 euros pour un futur associé.

Actuellement, les cabinets sont plutôt attentistes en matière de recrutement et les salaires n'évoluent guère, note Benedict Wittet. Dans les deux cas, il ne faut pas attendre de véritable changement avant septembre 2010, car comme chaque année, à partir de janvier, la période fiscale freine les recrutements. »

Social et juridique

Si attirer des collaborateurs débutants au sein du pôle social d'un cabinet est une tâche relativement facile (poste diversifié, formation assurée, salaire désormais intéressant), fidéliser des collaborateurs confirmés (gestionnaire de paye, responsable de pôle social) est un défi beaucoup plus dur à relever. D'autant que le marché est en situation de pénurie. « En forte progression en 2007-2008, les rémunérations se sont stabilisées et connaissent cette année une stagnation », indique encore le responsable de Hays. En cause : une facturation des prestations, notamment du prix du bulletin de paie, difficilement révisable à la hausse. « Pourtant, un bulletin de paie bien géré c'est un salarié content et un client fidélisé », commente-t-il. Pour sa part, Grégoire Juy, secrétaire général de Corvise, estime que dans le métier de l'expertise comptable et surtout au niveau de l'activité « sociale », où la pénurie est encore plus forte, « il va falloir être de plus en plus inventif pour trouver d'autres modes de rémunération, type intéressement, épargne salariale... ». Dans le juridique, le salaire moyen est de 37 000 euros pour un assistant et de 100 000 euros pour un responsable. (1) Rémunération hors part variable et avantages en nature, dans un cabinet de plus de 50 personnes en Ile-de-France

Les entreprises se mobilisent pour embaucher des personnes handicapées

Selon le 2e baromètre « Emploi et handicap » de « Réussir » et Mission Handicap.com, deux entreprises sur trois emploient au moins un handicapé, contre une sur deux il y a six mois.

EMPLOI Embaucher une personne handicapée implique un véritable engagement de la part des entreprises. Avec la crise, on pouvait craindre que cette démarche ne soit reléguée au second plan. Or, c'est exactement le contraire qui s'est produit en l'espace de six mois.

À partir du 1er janvier 2010, les entreprises n'ayant mené aucune action en faveur de l'insertion des personnes handicapées les trois années précédentes seront sévèrement sanctionnées financièrement.

6

Selon le deuxième baromètre « Emploi et Handicap » (il est bi-annuel), établi pour Réussir-L'Express Le Figaro et Mission Handicap.com, 66 % des sociétés de 20 salariés et plus emploient des personnes handicapées contre 45 % selon le premier baromètre (nos éditions du 4 mai 2009).

La peur du gendarme n'est certainement pas étrangère à cette forte progression.

À partir du 1er janvier 2010, les entreprises n'ayant mené aucune action en faveur de l'insertion des personnes handicapées les trois années précédentes seront sévèrement sanctionnées financièrement.

Campagne de sensibilisation

Elles devront payer à l'Agefiph (1) une pénalité annuelle égale à 1 500 fois le smic horaire (environ 13 000 euros), contre 400 à 600 fois aujourd'hui, multipliée par le nombre de personnes handicapées manquantes dans leur effectif (le quota fixé par la loi « Handicap » est de 6 %).

Outre un plan de soutien à l'emploi des personnes handicapées, qui mobilisera 135 millions d'euros en 2009-2010 pour aider 20 000 demandeurs d'emplois, l'Agefiph, dont le slogan est depuis plusieurs mois « Agir avant 2010 », a de son côté lancé, en mars dernier, une campagne d'information et de sensibilisation (spots TV, visuels dans la presse, site dédié...), dont Jamel Debbouze est la tête d'affiche.

« S'adressant à la fois aux entreprises et aux personnes handicapées, elle a eu des retombées positives, souligne son président, Jean-Marie Faure. Nous avons également identifié, cette année, 27 000 entreprises à quota zéro. Parmi elles, 11 000 se sont engagées à embaucher une personne handicapée en 2009 et 6 000 auront recours à des solutions alternatives. »

Préjugés et faible niveau de formation

Cette campagne a été relayée sur le terrain par les Medef territoriaux. « À titre d'exemple, nous avons conclu dans les Bouches-du-Rhône un accord pour aider les 626 entreprises à quota zéro à faire le premier pas, déclare Stéphane Brousse, président du comité TPEPME du Medef. Cela ne passe pas forcément par une embauche ferme. CDD, formation en alternance, stages, contrats avec le secteur protégé... sont autant de possibilités. »

Parmi les écueils à l'entrée des personnes handicapées dans la vie active, les principaux sont les préjugés et leur faible niveau de formation.

« Contrairement à ce que beaucoup de gens croient, les handicapés ne se déplacent pas tous dans des fauteuils roulants. Seulement 2 % sont dans ce cas, lance Stéphane Brousse. Il faut aussi que le regard de la société, en général, et des chefs d'entreprise, en particulier, sur le handicap change. »

« Nos centres de rééducation professionnels dispensent chaque année des formations diplômantes (CAP, BEP, Bac Pro) à 4 500 stagiaires dont le taux d'intégration en entreprise est de 70 % », déclare Ghyslaine Wanwanscappel, directrice générale adjointe de l'Adapt (2), association qui organise la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (sa 13e édition aura lieu du 16 au 22 novembre). « Quant aux sociétés, elles sont de plus en plus nombreuses à nous contacter pour les aider dans la mise en place d'une véritable politique handicap. »

« Le recours aux personnes handicapées ne doit plus être vécu dans les entreprises comme une charge, mais comme une opportunité, d'autant qu'elles peuvent bénéficier des aides de l'Agefiph, souligne Franck Duthil, fondateur et directeur général de JobinLive, société qui accompagne les entreprises dans leur politique de diversité. Mais les choses évoluent, comme en témoignent les chiffres. Ainsi, le chômage en France a augmenté de 20 % environ, en un an, mais de seulement 8 % chez les handicapés. » (1) Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. (2) Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

AFP 8 novembre 2009

Le 1% logement au cœur d'une nouvelle tempête

Le 1% logement, déjà atteint par une série de scandales retentissants, est au cœur d'une nouvelle tempête avec l'ouverture d'une information judiciaire confiée au tribunal de grand instance de Paris contre deux de ses organismes, Alliance Logement et Foncière Logement.

Ce furent d'abord, en 2008, les licenciements de Jacques Creyssel, directeur général du Medef, et d'Etienne Guéna, responsable du secteur du logement de l'organisation patronale. Puis, la mise en cause de Christian Gazet du Châtelier, ancien directeur général de Solendi.

C'est aujourd'hui Alliance Logement et Foncière Logement, deux structures du 1% logement, mouvement géré paritairement par le patronat et les syndicats, qui sont dans le collimateur de la justice. A leur encontre, le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire contre X, le 26 octobre dernier, pour "abus de confiance et recel", "abus de biens sociaux et recel", "faux et usages de faux", "prise illégale d'intérêt" et "exercice de la profession de commissaire aux comptes malgré incompatibilité".

"Il y a 2, 3, 4 affaires qu'il faut éliminer le plus vite possible. Mais n'exagérons rien, cela ne doit pas polluer la très belle réforme du 1% logement", a déclaré à l'AFP le secrétaire d'Etat au Logement Benoist Apparu.

Les informations judiciaires visent des pratiques du 1% logement avant sa réforme intervenue après la loi sur le logement de Christine Boutin au début de 2009, souligne M. Apparu.

En 2006, la Cour des Comptes avait déjà mis en évidence dans un rapport "les défauts du système" du 1% logement, notamment le "coût élevé d'une gestion dispersée entre des collecteurs trop nombreux" et le "risque de confusion de missions et de conflits d'intérêt".

Aussi le nombre d'organismes collecteurs du 1% logement, qui récoltent 4 milliards d'euros par an, va être réduit de 109 à 21 pour optimiser leur gestion.

Mais cela n'empêche pas la justice de poursuivre son travail suite à des avis alarmistes de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (Anpeec), organisme chargé du contrôle des collecteurs du 1% logement.

Déjà, Christine Boutin, alors ministre, avait signé un arrêté qui suspendait le conseil d'administration d'Aliance avant la nomination d'un administrateur judiciaire.

"Aliance fait l'objet d'un mauvais procès. Je ne vois pas les raisons d'une information judiciaire à part le fait que nous avons un prestataire de services, Didier Lamy, qui soit le même que Foncière Logement", a affirmé à l'AFP Mme Lucie Artis, présidente d'Aliance pendant 6 ans.

La Cour des Comptes avait aussi critiqué plusieurs aspects de la gestion de l'association Foncière Logement. Il lui est notamment reproché d'importantes rémunérations allouées à plusieurs administrateurs et un laisser-faire des tutelles, ce qui avait amené à la démission de son président Alain Sionneau, ancien président de la Fédération française du bâtiment (FFB), entre 1996 et 2002.

Depuis sa création, cette association a acquis environ 25.000 logements et ses investissements se montent à 5,5 milliards d'euros, dans le but de venir à terme en abondement du régime des retraites complémentaires du secteur privé.

Cette semaine, Le Monde et Le Parisien révélaient que Christian Gazet du Châtelier, ancien directeur général de Solendi (organisme collecteur du 1%) était parti à la retraite en 2007 avec un "parachute" de 1,3 million d'euros en plus d'une "retraite chapeau" d'environ 130.000 euros par an.

L'Humanité 9 novembre 2009

La représentativité bousculée

La CFDT a formé un pourvoi en cassation contre un jugement du tribunal d'instance de Brest qui a estimé que la réforme de la représentativité était contraire au droit européen.

Un juge de première instance met le monde syndical en émoi. Le tribunal d'instance (Tribunal de Brest, dans le Finistère, a jugé fin octobre que la réforme de la représentativité du 20 août 2008 était « contraire au principe de la liberté syndicale » garantie par la Convention européenne des droits de l'homme.

La CFDT, très engagée, comme la CGT, en faveur de cette réforme, a formé jeudi un pourvoi en cassation contre ce jugement, se déclarant « surprise » par sa teneur et ses résultats attendus. Elle devrait bientôt être suivie par le ministère du Travail, qui a estimé que « ce jugement isolé » n'était « pas sans surprendre ».

Le tribunal brestois avait été saisi par la direction de SDMO Industries à la suite de la désignation par FO d'un délégué syndical dans l'entreprise. La liste FO n'avait obtenu que 7 % des suffrages exprimés, alors que la loi du 20 août 2008 réserve le droit de désigner un délégué aux organisations ayant obtenu au moins 10 % des voix : Une obligation que le TI de Brest a jugée « contraire au principe de la liberté syndicale ». Le tribunal de Brest se fonde sur l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme : « consacrant la liberté syndicale », il « interdit toute restriction à ce droit autre que celles nécessaires à la sécurité nationale, à la sûreté publique (...) ou à la protection des droits et des libertés d'autrui ». Pour le juge, l'obligation de recueillir au moins 10 % des suffrages exprimés a notamment pour effet « d'empêcher FO de participer à toute négociation au sein de l'entreprise, élément essentiel du droit syndical (...), alors qu'il s'agit d'une organisation représentative au niveau national, qu'elle représente 12 % des suffrages exprimés en ce qui concerne le premier collège et que cette restriction n'est pas nécessaire ». Elle a pour autre conséquence d'« inciter les électeurs à se détourner d'un syndicat dépourvu de tout pouvoir ; d'empêcher tout syndicat de s'implanter dans une entreprise où il n'intervenait pas précédemment, en favorisant ainsi les situations acquises ».

Selon la CFDT, « la décision du tribunal revient à dire que la possibilité pour les salariés de choisir par le vote quel syndicat peut les représenter dans une entreprise serait contraire aux libertés fondamentales ». La CFTC, quant à elle, menacée de disparition par les nouvelles règles de représentativité, a approuvé l'analyse du tribunal.

Les Echos 10 novembre 2009

Des syndicats dans la tourmente

C'est un paradoxe ! Jamais les syndicats n'ont été autant à la manœuvre... Mais jamais ils n'ont compté aussi peu d'adhérents. Dans un monde du travail en constante mutation, les syndicalistes peinent à se réinventer.

A Châteaubourg, en Ile-et-Vilaine, sur le site de Thales Microelectronics où une salariée s'est suicidée le 23 octobre dernier, l'émotion est encore vive. « Pourtant, nous avons alerté sur les difficultés vécues par les salariés de cette unité, sous pression et incertains de leur avenir », raconte Marc-Antoine Marcantoni, délégué syndical CFTC. Un accord sur le stress et la santé au travail a même été signé récemment au niveau du groupe. Mais le texte, paraphé au siège de Thales, est, selon lui, compliqué à faire vivre sur le terrain. « On signe un accord mais si rien ne change au quotidien, ça décrédibilise les syndicats, poursuit-il. Même si nous ne sommes pas responsables de ce suicide, c'est une forme d'échec pour nous. »

Face à la montée de la souffrance au travail, les syndicats semblent impuissants. Chez France Télécom, la CFE-CGC et SUD n'avaient-ils pas créé, il y a deux ans, un « observatoire du stress et des mobilités forcées » pour tirer la sonnette d'alarme ?

Désormais, c'est plutôt le législateur qui dicte le calendrier des représentants syndicaux : accord sur le stress dans les entreprises employant plus de 1.000 salariés d'ici à février 2010, accord sur l'emploi des seniors dans les plus de 50 salariés d'ici à janvier prochain... Tandis que le contexte de crise, et la kyrielle de plans sociaux qui en découle, leur laissent peu de répit.

Ainsi, le paradoxe reste entier : jamais les syndicats n'ont eu autant de pain sur la planche et... aussi peu d'adhérents. Les Français ne sont que 7 % aujourd'hui à être syndiqués, contre 25 % à la fin des années 1970. Un taux à des années-lumière de la Suède (70 %), de la Belgique (53 %) et même de la Grande-Bretagne (28 %). Ce déclin ne semble guère s'inverser : selon une étude menée en juillet par l'Apec sur les jeunes diplômés et le syndicalisme, seuls 2 % des jeunes cadres interrogés adhèrent à une organisation syndicale. Si 75 % d'entre eux n'envisagent pas de le faire, c'est parce que la vie syndicale ne les intéresse pas (68 %) et parce qu'ils n'en ressentent pas l'utilité (60 %).

Dans son livre « Toujours moins ! » publié à l'automne, Dominique Andolfatto jette une lumière crue sur les raisons de ce désamour, entre financement occulte et syndicalistes coupés de leur base : « Auparavant, les militants, nombreux, consacraient l'essentiel de leur temps au contact avec les salariés et résolvaient, au jour le jour, les problèmes d'organisation du travail, de congés, de sanctions arbitraires, de brimades... », analyse ce professeur de sciences politiques à l'université de Nancy. Désormais professionnalisés, absorbés par les négociations ou la gestion de comités d'entreprise et autres organismes, ils sont moins visibles. « Or, la négociation institutionnelle produit des résultats plus indirects pour les salariés, la preuve en étant une dégradation des conditions de travail », souligne Dominique Andolfatto.

Effritement des solidarités

Fonctionnement bureaucratique loin des préoccupations concrètes des employés, divisions syndicales, langue de bois... Il n'en faut pas plus pour Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'Unsa : « Les salariés ne voient pas pourquoi s'engager et... où ! Pour les convaincre, un syndicat doit démontrer par son activité concrète qu'il est utile. »

Toutefois, les salariés n'ont pas une vision noire des syndicats. Dans une enquête de la Dares sur les relations sociales en entreprise, 73 % d'entre eux jugent que les syndicats rendent des services. Et 65 % pensent que ces derniers jouent un rôle irremplaçable pour les représenter. Néanmoins, ils sont 57 % à dire que les syndicalistes font passer leurs mots d'ordre et leurs intérêts avant ceux des salariés ! Certes, les syndicats doivent balayer devant leur porte. Mais, sur le terrain, rallier les collaborateurs tient souvent du casse-tête : « Etablir une relation avec les salariés demande du temps, relate Sonia Porot, délégué syndical CGT à Téléperformance. Mais on se heurte au turnover, aux contrats de travail précaires, à l'éclatement du collectif sur de multiples sites... »

Les syndicalistes peinent à s'adapter aux évolutions du monde du travail : « Les gens sont surchargés de boulot et quand les élus passent dans les bureaux, ils ont le sentiment de déranger, note Michel Fontaine, secrétaire général de la CGT à Renault Guyancourt. Et avec le travail mobile, les horaires flexibles, il n'est pas aisé d'organiser des rencontres. »

De plus, l'individualisation dans le travail a conduit à un effritement des solidarités, qui met à mal les actions collectives. A l'instar de la lutte contre le mal-être au travail. « Les salariés se mobilisent dans le chagrin. Mais, après ? Chacun retourne dans son coin », remarque Michel Fontaine. Même constat pour Jean-Michel Daire, délégué syndical CFDT chez IBM. Les salariés, assure-t-il, viennent de plus en plus le consulter, car « ils ont des problèmes - qu'il s'agisse de leur évaluation, du stress ou de l'isolement dans leur poste - dont ils n'arrivent plus à se sortir seuls. Mais la défense individuelle prend le pas sur la défense collective, même si nous essayons de la traiter plus globalement en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. »

Les syndicats sont pris de court. « Nous sommes montés au créneau pour que certaines dérives managériales soient sanctionnées. Nous avons milité pour qu'un questionnaire sur le stress soit proposé aux salariés lors de la visite médicale. Mais les gens qui ont la tête sous l'eau à cause de la pression sur les objectifs attendent du concret », commente Joël Debeausse, de la CFE-CGC chez BNP Paribas.

Dialoguer

Renouer un lien durable avec les salariés dans un monde du travail déstructuré requiert un véritable aggiornamento. La réforme de la représentativité syndicale d'août 2008, qui oblige les syndicats à recueillir 10 % des voix aux élections professionnelles dans les entreprises pour être légitimes, sera-t-elle le déclencheur du changement ? Possible, car pour remporter ces voix, « Les militants vont devoir s'interroger sur leur pratique syndicale, leur communication, leur mode d'action et accroître les contacts avec les salariés pour répondre à leurs vraies attentes », assure Marcel Grignard, secrétaire général adjoint de la CFDT.

A condition, toutefois, « que les élus sortent des discours caricaturaux pour dialoguer véritablement et qu'ils proposent un syndicalisme de service, ancré dans le réel », met en garde Jean Grosset. D'aucuns se montrent plus sceptiques, craignant que les syndicats se transforment en machines électorales, versant dans la surenchère. « On peut tout aussi bien assister à une balkanisation croissante du paysage syndical dans les entreprises, souligne Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Institut de recherche économique et sociale (Ires). Ou voir se former des alliances bizarres, de circonstance, entre organisations ! » Une « soupe syndicale » qui pourrait décourager, encore davantage, les salariés...

La réforme de la représentativité syndicale heurte-t-elle le droit européen ?

La réponse de Marie Hautefort

Figurant parmi les trois syndicats qui pâtissent le plus de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, le syndicat Force ouvrière vient de tenter avec succès un coup audacieux.

Cette loi, rappelons-le, a modifié en profondeur les règles de la représentativité syndicale. Fini la représentativité de plein droit, dont bénéficiaient la CGT, la CFDT, FO, la CFTC et la CFE-CGC. Pour pouvoir participer aux négociations d'entreprise, il faut maintenant désigner un délégué syndical ayant reçu l'onction des urnes. Il n'est pas nécessaire qu'il ait été élu, il suffit qu'il ait été candidat sur une liste, quelle que soit l'élection (délégué du personnel ou comité d'entreprise) présentée par le syndicat qui le désigne, que cette liste ait obtenu au moins 10 % des voix au premier tour des élections au CE et que lui-même ait obtenu au moins 10 % des suffrages.

Le syndicat qui ne parvient pas à réunir les 10 % fatidiques perd sa représentativité. C'est ainsi qu'on a vu, par exemple, à la SNCF, les fédérations de cheminots CFTC, FO et CFE-CGC écartées des négociations.

Le passage en force de FO a eu lieu à Brest dans la société SDMO. N'ayant obtenu que 7 % des voix aux dernières élections, ce syndicat ne pouvait normalement pas désigner un délégué syndical. Il passe outre et informe l'employeur, le 13 septembre dernier, du nom de son nouveau délégué. L'employeur et la CFDT saisissent le tribunal d'instance en vue de faire annuler cette désignation illicite. FO n'a pas peur de se défendre en remettant purement et simplement la loi en cause.

Selon Force ouvrière, en effet, le fait de réserver la représentativité aux syndicats justifiant d'une certaine audience électorale dans l'entreprise serait contraire à plusieurs textes européens. D'abord, l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme consacrant la liberté syndicale. Ensuite, la Charte sociale européenne, dont l'article 6 rappelle le droit à la négociation collective.

Le juge brestois donne raison à FO et tort à la CFDT. Pour lui, « l'obligation de choisir le délégué syndical parmi les candidats ayant obtenu au moins 10 % est contraire à la liberté syndicale et constitue une ingérence dans le fonctionnement syndical ». Le système légal, selon lui, rompt le principe d'égalité entre les syndicats (TI Brest, 27 octobre 2009).

Le dernier argument concernant la rupture d'égalité laisse rêveur : après tout, le système antérieur qui reconnaissait la représentativité « de plein droit » à cinq centrales uniquement n'était guère plus égalitaire...

C'est maintenant à la haute juridiction de trancher. La CFDT a d'ores et déjà annoncé son intention de se pourvoir en cassation. Si le jugement est confirmé, c'est tout l'édifice de la loi du 20 août 2008 qui s'écroule car celle-ci repose entièrement sur la nécessité de justifier d'une audience électorale pour avoir voix au chapitre.

Formation : les partenaires sociaux mettent la pression sur l'Etat

Le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels « ne sera pas opérationnel au 1er janvier » mais d'ici à la mi-février, a estimé hier le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, dans une interview à l'agence spécialisée AEF. Ce n'est pas l'avis des partenaires sociaux, qui affirment qu'ils respecteront le calendrier. Le Comité paritaire national pour la formation professionnelle (CPNFP), dans lequel siègent patronat et syndicats, a de fait hier renvoyé la responsabilité de tout retard à l'Etat.

Il faudra que les décrets d'application soient vite publiés, sachant que le Conseil constitutionnel doit rendre sa décision le 30 novembre au plus tard. Le CPNFP a prévu d'adopter les statuts du Fonds paritaire et de fixer son taux de cotisation, entre 5 % et 13 %, le 3 décembre. Ne restera plus alors que la négociation d'un accord-cadre sur les missions du Fonds, une obligation instituée par la loi contre l'avis des partenaires sociaux.

Les échos 12 novembre 2009

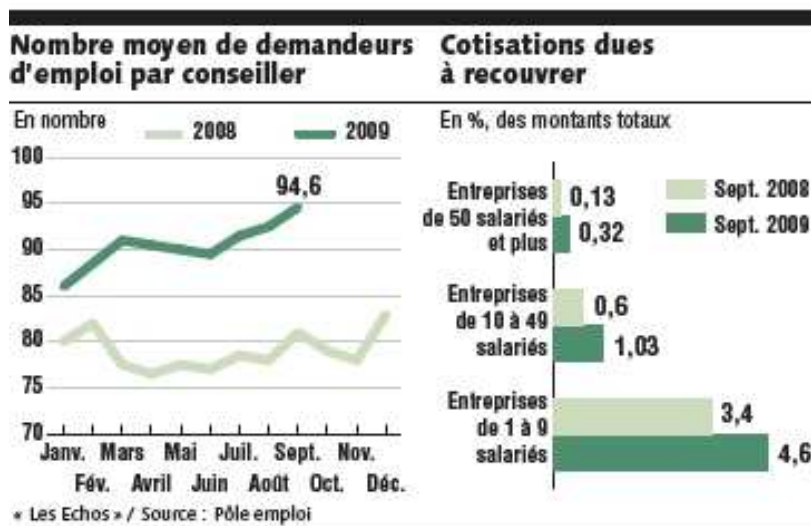
Jean-Paul Méric

Jean-Paul Méric devient directeur général délégué de Ciments Français. Il succède à Giovanni Ferrario, promu directeur général.

12

Jean-Paul Méric, soixante-six ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole supérieure d'électricité, a commencé chez EDF avant de rejoindre le Centre d'études et de recherches de l'industrie des liants hydrauliques puis, en 1985, Ciments Français. Successivement directeur de la R & D et directeur de la division ciment France, il est nommé en 1991 directeur général délégué adjoint.

Crise : les impayés de cotisations des entreprises bondissent



C'est un indice inquiétant de l'ampleur des dégâts provoqués par la crise sur les entreprises. Elle ne se contente pas d'entraîner une baisse du volume des cotisations sociales du fait des suppressions d'emplois. Elle augmente aussi fortement le montant des impayés des régimes sociaux. C'est ce que montre une note de Pôle emploi adressée en début de semaine au patronat et aux syndicats.

Dans ce document faisant le point sur la situation à fin septembre du recouvrement des contributions à l'Unedic, dont « Les Echos » se sont procuré une copie, le service public de l'emploi « constate une dégradation parallèle, pour les mêmes raisons de contexte économique », entre les taux de reste à recouvrer de l'Urssaf et de l'Unedic. Ce taux correspond au poids des cotisations dues mais non versées au terme normal par rapport au montant total des cotisations appelées.

Un manque à gagner

A fin septembre, pour la seule assurance-chômage, ces restes à recouvrer atteignaient 377 millions d'euros sur douze mois. Cela représentait 1,36 % des contributions dues, contre 0,88 % un an avant. Pour l'Urssaf, ce taux était de 1,48 % en septembre dernier, selon la note (contre moins de 1 % habituellement). La dégradation est particulièrement marquée pour les entreprises de moins de 10 salariés, selon le document centré sur les comptes de l'Unedic.

Représentant 17 % des contributions, les TPE sont responsables de 57 % des impayés à l'Unedic. « *Leur assiette [de cotisations] a baissé de 1,6 % et leurs restes à recouvrer ont augmenté de 33,4 %* », est-il précisé.

Au total, la part des impayés de l'assurance-chômage liée à la crise s'élèverait déjà à 132 millions d'euros, estime Pôle emploi « *sur la base des éléments existants* ». Il s'agit des recettes supplémentaires qui auraient été enregistrées entre octobre 2008 et septembre 2009 si le taux de reste à recouvrer n'avait pas augmenté. Ce montant doit cependant être relativisé : 83 millions d'euros, soit 63 %, résulteraient de l'assouplissement des règles d'octroi de délais de paiement du plan de relance. Une partie des entreprises qui en ont bénéficié - mais une partie seulement - auraient donc sans cela réglé leur facture en totalité.

Un autre indicateur est inquiétant. Les créances liées à des situations de redressement ou de liquidation judiciaire ont atteint 17,4 millions d'euros, en hausse de 152 % par rapport à septembre 2008. L'Unedic subit sur ce plan un autre manque à gagner : le report du remboursement de sa dette par l'AGS, qui prend en charge les dépenses salariales non assumées par les entreprises défaillantes (indemnités de licenciement...).

Le régime, financé exclusivement par une cotisation patronale, en est à sa troisième hausse du taux de contribution en 2009 (« Les Echos » du 27 octobre) et doit encore 30 millions d'euros à l'assurance-chômage au titre du financement de la convention de reclassement personnalisé (CRP).

Le figaro 12 novembre 2009

TPE : les syndicats peinent à prendre pied

Patrons et salariés d'entreprise de moins de 10 salariés refusent la création de délégués du personnel, selon un sondage. Une épine dans le pied des syndicats qui souhaiteraient s'implanter plus dans les TPE.

C'est un sondage **Opinion Way** pour la société Fiducial dont les syndicats se seraient bien passés, au moment même où ils tentent d'arracher aux organisations patronales la création de nouvelles instances de représentation du personnel dans les très petites entreprises la loi de 2008 sur la représentativité patronale impose aux partenaires sociaux de mesurer l'audience des syndicats dans les petites entreprises. Pour 98% des patrons de TPE (très petites entreprises), la qualité du dialogue social dans leur entreprise est «bonne», un sentiment partagé par 82% des salariés de ces entreprises.

Leur conclusion est sans appel: pas besoin de créer de nouvelles instances de représentation des salariés. Les trois quarts des petits patrons et les deux tiers des salariés pensent tout simplement qu'une telle innovation n'améliorerait en rien la qualité de leur dialogue social. Pis, 71% des entrepreneurs n'accepteraient pas qu'une personne extérieure, sorte de délégués du personnel interentreprises élus sur un bassin d'emplois, intervienne dans leur société pour défendre les salariés et négocier des accords.

La raison est donnée par les salariés qui, à une écrasante majorité (80%), considèrent ne pas avoir besoin d'un intermédiaire ou d'un représentant pour discuter avec leur employeur. Et si le gouvernement décidait d'imposer une telle réforme aux 3,3 millions de salariés dans les entreprises de moins de 10 salariés, à peine 5% d'entre eux seraient prêts à devenir des «superdélégués» du personnel.

Dernier enseignement inédit de ce sondage Fiducial/Opinion Way, ni les patrons (à 59%) ni les salariés (à 67%) ne jugent représentatifs les organisations patronales et salariales pour négocier des accords qui s'appliquent à leur entreprise. Une vraie claque en fait car la chute est importante depuis début 2007 du côté du patronat. Un effet de la crise, sans doute.

Seuls 35% des petits patrons interrogés se reconnaissent ainsi dans le Medef de Laurence Parisot (soit -5 points en trois ans), l'UPA de Pierre Martin (à 20%, soit -6 points) ou la CGPME de Jean-François Roubaud (à 20% également, soit -7 points). Idem chez les salariés. Un tiers d'entre eux font confiance à la CFDT pour les défendre, 30% à FO, 28% à la CGT, 25% à la CFE-CGC et 22% à la CFTC.

L'Humanité 12 novembre 2009

CGT-FSU, des liens en formation

14

Les deux syndicats ont organisé, mardi, à Caen, un colloque sur la formation permanente et sont décidés à mettre en avant des objectifs communs. Le syndicalisme français est-il condamné à la dispersion ? Bernard Thibault avec la CGT et Gérard Aschieri avec la FSU ont voulu démontrer le contraire en organisant, mardi, à Caen, un colloque commun. « Refonder l'éducation permanente pour une formation émancipatrice tout au long de la vie » : le thème choisi répondait à une double opportunité. D'abord, chacune des deux organisations syndicales a des apports spécifiques à faire valoir sur les questions de formation. Ne serait-ce que, pour la FSU, le point de vue des formateurs, et, pour la CGT, celui des « utilisateurs ». Ensuite, parce que les deux organisations partagent l'idée que en pleine crise, « il ne s'agit pas d'en rabattre sur la formation, de penser petits bras, mais au contraire d'être beaucoup plus ambitieux », comme l'exprime Gérard Aschieri. Pour le secrétaire général de la FSU, l'enjeu est à la fois le développement économique et social du pays, et la transformation du travail. Pour Bernard Thibault, « se libérer de la crise passe par la capacité d'émancipation des Citoyens et des travailleurs, et la dimension d'acquisition de savoirs, de formation au sens large du terme, en fait partie ». Le secrétaire général de la CGT s'inquiète des dégâts chez les jeunes, alors que la formation est présentée de plus en plus comme un pis-aller quand on est privé d'emploi et que certains diplômes ne sont pas reconnus dans la qualification du travail. C'est sur la base de cette conception partagée d'une formation « émancipatrice » que les syndicalistes de la FSU et de la CGT veulent « penser mieux l'éducation permanente à l'échelle de toute une vie » qui « s'appuie sur une formation initiale solide pour tous ». La CGT et la FSU, qui ont décidé de donner des prolongements communs à ce colloque, inaugurent ainsi une nouvelle façon de travailler ensemble. « Débattre en public, à ce niveau, et de questions aussi complexes, est une nouveauté » ; estime Gérard Aschieri qui « partage avec la CGT l'idée qu'il est temps d'ouvrir les portes et les fenêtres ». Le secrétaire général de la FSU précise que, pour son organisation, il n'y a pas d'exclusive à l'égard d'autres syndicats. Bernard Thibault, de son côté, ne cache pas qu'une des questions en discussion au congrès de la CGT, à Nantes, en décembre, sera « d'avoir un débat plus large, plus ouvert pour pouvoir déboucher sur un travail constructif entre les syndicats de salariés ». « Il n'y a pas de plan secret, de fusion ou d'absorption programmée, nous ne sommes pas dans cette démarche, précise Bernard Thibault. Mais nos directions et la majorité de nos militants de part et d'autre sont convaincus. Il est possible que le syndicalisme soit plus efficace et attrayant en affirmant des points communs dans les objectifs et les analyses »

QUAND ÉDUCATION RIME AVEC REPRODUCTION SOCIALE « Les politiques suivies mènent le système éducatif à l'impasse, accentuent la reproduction sociale, au lieu d'être un outil de promotion », déclarent la FSU et la CGT à l'issue du colloque. Les deux syndicats constatent que « la massification de l'enseignement secondaire et supérieur ne s'est pas suffisamment traduite par une démocratisation ». « Élever le niveau des qualifications » passe par l'exigence « d'orienter différemment l'ensemble des financements des entreprises, des régions et de l'État » et « d'imposer l'investissement massif. dans l'éducation, la formation, la recherche et la culture »

Le Parisien 11 novembre 2009

Le 11 Novembre, il y a ceux qui travaillent et les autres...

Aujourd'hui, les administrations sont fermées. Dans le privé, les entreprises se débrouillent. La tendance semble inéluctable : on travaille de plus en plus les jours fériés.

Dodo ou boulot en ce jour de commémoration de la victoire de la Grande Guerre ? A chaque jour férié, soit onze fois par an, la même question se pose aux salariés. Et comme chaque fois, tous les regards se tournent vers les administrations qui font relâche. Sont fermés : les écoles, les universités, les caisses d'allocations familiales, la Sécu, Pôle emploi... mais aussi l'Assemblée nationale et le Sénat.

15

De quoi jeter la confusion et mettre dans l'embarras ceux qui doivent être malgré tout sur le pont à la demande de leur employeur, comme c'est le cas notamment dans plusieurs grandes enseignes commerciales mais aussi de nombreux petits commerces...

Que dit la loi ? Hormis le 1er Mai, qui doit être obligatoirement chômé et payé, les autres jours fériés se pratiquent un peu à la carte. Légalement, un employeur a le droit de faire travailler ses employés, ces derniers ne pouvant refuser. A deux exceptions près : si la convention collective ou un accord d'entreprise prévoit le chômage obligatoire, ou si ce jour férié non travaillé est d'usage dans l'entreprise depuis plusieurs années. Côté salaire, pas de bonus à la clef. Les salariés obligés de travailler un jour férié ne peuvent pas, comme pour le 1er Mai, exiger une rémunération double, sauf si la convention collective ou un accord d'entreprise le prévoit.

Pas de remise en cause en vue. Laisser les entreprises se débrouiller, plutôt que réformer... C'est aujourd'hui la position du gouvernement qui ne tient plus à s'en mêler. « Personne ne veut se risquer d'ouvrir une nouvelle fois la boîte de Pandore, cela a été un tel bazar avec le lundi de Pentecôte », confie un membre du gouvernement. A la demande de Nicolas Sarkozy, en 2007, l'historien André Kaspi a bien planché sur la question, préconisant de réduire le nombre total de onze à trois jours fériés. « Ce rapport a été enterré aussi vite qu'il a vu le jour. Les Français sont très sensibles à leur maintien », poursuit cette source. La France est d'ailleurs dans la moyenne européenne. Quant à l'impact sur la croissance, il serait « marginal » selon Bercy. En période de crise, les jours fériés peuvent même jouer un rôle d'amortisseur. Depuis un an, dans l'industrie (l'automobile pratique les 3 x 8, par exemple) de nombreux DRH poussent les salariés à écluser leurs RTT, leurs congés et les jours fériés...

Les échos 12 novembre 2009

Grand emprunt, encore un effort !

La commission Juppé-Rocard a tenu hier sa dernière réunion. Ce qu'elle va proposer à Nicolas Sarkozy commence à être connu. Et ce qui se dessine va peut-être conduire à infléchir un peu le jugement que l'on pouvait porter depuis l'annonce de cette opération.

Petit à petit, cette idée qui était au départ assez saugrenue, prend une tournure plus subtile, plus intelligente. Le premier problème, évidemment, de ce grand emprunt qui a vocation à financer des dépenses d'avenir sur lesquelles le secteur privé est défaillant, est que c'est un emprunt. Il va alourdir de dizaines de milliards d'euros une dette publique déjà considérable. Ouvrir le robinet en grand permet rarement de colmater les fuites. Le second problème de l'emprunt est qu'il constitue un terrible aveu qui concerne tous les gouvernements depuis quinze ans : l'Etat n'est plus capable de financer des investissements sur ses recettes ordinaires, et il ne le fait plus parce que les dépenses de fonctionnement ont pris toute la place.

C'est un peu le pêché originel de l'emprunt qui restera. Logiquement, pour investir plus, l'Etat devrait économiser ailleurs.

Mais disons, avec la réserve que je viens d'émettre, que la commission a fait le maximum pour éviter le pire. Le pire aurait été que l'emprunt soit trop grand : Alain Juppé et Michel Rocard proposent 35 milliards d'euros de financement public pour des projets qui, avec la participation des entreprises, dépasseront largement les 50 milliards. C'est beaucoup, on perd un peu en ce moment le sens des chiffres, mais l'Etat ne va pas sortir 100 milliards de sa poche. Le pire, aussi, aurait été aussi que ce projet finance des dépenses courantes camouflées en dépenses d'investissement, ou encore des dépenses d'infrastructures, des routes, des ponts etc. La France en compte déjà beaucoup.

16

La commission a retenu sept têtes de chapitres, avec deux priorités : la recherche et l'environnement. Il y a ce qu'on savait déjà, l'extension du très haut débit, les énergies renouvelables, la voiture électrique, les ordinateurs distants, les recherches sur la rénovation thermique ou sur la santé dans certains domaines précis. Mais un point nouveau semble intéressant : il y a aura un plan majeur pour l'enseignement supérieur et la recherche, avec plus de 10 milliards d'euros. Comme c'est le cas pour les universités américaines, des fondations seront dotées en capital et les campus utiliseraient les intérêts. Dans la mesure où la misère des universités françaises est un des grands handicaps de notre pays et que les entreprises ne sont pas directement concernées, c'est un moindre mal.

Le rapport sera bientôt remis à Nicolas Sarkozy qui, je pense, suivra ses recommandations et a tout intérêt à mettre en place des procédures de contrôle pour éviter les avions renifleurs et les plans calcul ! A la vérité, s'il voulait être sage et surprendre, le chef de l'Etat devrait même être plus sélectif sur les priorités, pour faire en sorte que, comme autrefois avec le TGV ou le nucléaire, son emprunt soit associé à un projet bien identifié. A la vérité, s'il voulait être sage et surprendre, il devrait retenir un montant moins important que celui qui lui est proposé !

La commission Juppé-Rocard a tenu hier sa dernière réunion. Ce qu'elle va proposer à Nicolas Sarkozy commence à être connu. Et ce qui se dessine va peut-être conduire à infléchir un peu le jugement que l'on pouvait porter depuis l'annonce de cette opération.

Petit à petit, cette idée qui était au départ assez saugrenue, prend une tournure plus subtile, plus intelligente. Le premier problème, évidemment, de ce grand emprunt qui a vocation à financer des dépenses d'avenir sur lesquelles le secteur privé est défaillant, est que c'est un emprunt. Il va alourdir de dizaines de milliards d'euros une dette publique déjà considérable. Ouvrir le robinet en grand permet rarement de colmater les fuites.

Le second problème de l'emprunt est qu'il constitue un terrible aveu qui concerne tous les gouvernements depuis quinze ans : l'Etat n'est plus capable de financer des investissements sur ses recettes ordinaires, et il ne le fait plus parce que les dépenses de fonctionnement ont pris toute la place. C'est un peu le pêché originel de l'emprunt qui restera. Logiquement, pour investir plus, l'Etat devrait économiser ailleurs.

Mais disons, avec la réserve que je viens d'émettre, que la commission a fait le maximum pour éviter le pire. Le pire aurait été que l'emprunt soit trop grand : Alain Juppé et Michel Rocard proposent 35 milliards d'euros de financement public pour des projets qui, avec la participation des entreprises, dépasseront largement les 50 milliards. C'est beaucoup, on perd un peu en ce moment le sens des chiffres, mais l'Etat ne va pas sortir 100 milliards de sa poche. Le pire, aussi, aurait été aussi que ce projet finance des dépenses courantes camouflées en dépenses d'investissement, ou encore des dépenses d'infrastructures, des routes, des ponts etc. La France en compte déjà beaucoup.

La commission a retenu sept têtes de chapitres, avec deux priorités : la recherche et l'environnement. Il y a ce qu'on savait déjà, l'extension du très haut débit, les énergies renouvelables, la voiture électrique, les ordinateurs distants, les recherches sur la rénovation thermique ou sur la santé dans certains domaines précis. Mais un point nouveau semble intéressant : il y a aura un plan majeur pour l'enseignement supérieur et la recherche, avec plus de 10 milliards d'euros. Comme c'est le cas pour les universités américaines, des fondations seront dotées en capital et les campus utiliseraient les intérêts. Dans la mesure où la misère des universités françaises est un des grands handicaps de notre pays et que les entreprises ne sont pas directement concernées, c'est un moindre mal.

Le rapport sera bientôt remis à Nicolas Sarkozy qui, je pense, suivra ses recommandations et a tout intérêt à mettre en place des procédures de contrôle pour éviter les avions renifleurs et les plans calcul ! A la vérité, s'il voulait être sage et surprendre, le chef de l'Etat devrait même être plus sélectif sur les priorités, pour faire en sorte que, comme autrefois avec le TGV ou le nucléaire, son emprunt soit associé à un projet bien identifié. A la vérité, s'il voulait être sage et surprendre, il devrait retenir un montant moins important que celui qui lui est proposé !

La santé coûte 50 % plus cher aux familles qu'en 2001

Calculé en additionnant leur cotisation d'assurance ou de mutuelle et les montants restant à leur charge, le coût de la santé pèse plus lourd dans le budget des Français

Les Français le sentent, à défaut de le mesurer précisément : le coût de leur santé, calculé en additionnant leur cotisation d'assurance ou de mutuelle et les montants restant à leur charge, pèse plus lourd dans leur budget. Dans l'étude " Dépense de santé et budget des ménages : évolution depuis 2001 " qui sera présentée le 25 novembre prochain, Jalma, cabinet de conseil spécialisé en protection sociale, a réussi à cerner la réalité de cette inflation. Le constat est sans appel : " En huit ans, le poids des dépenses de santé dans le budget des familles a augmenté de 40 % à 50 % en moyenne ", résume Mathias Matallah, président de Jalma.

Cette augmentation est généralisée, quel que soit le mode de couverture (individuel ou collectif), le profil de l'assuré (jeune, famille, senior), le niveau de revenu ou la localisation. Le tout sans réforme majeure de la santé. " Ces chiffres sont d'autant plus impressionnants que la période 2001-2009 n'a pas été marquée par des désengagements massifs de la Sécurité sociale, dont la part dans le financement des dépenses de santé n'a que très légèrement baissé sur la période - passant de 78 % à 77 % - et qui continue à assumer presque intégralement les dépenses les plus lourdes (affections de longue durée et hôpital) ", indique-t-il.

Dit autrement, l'accumulation de " mesurette ", comme les franchises, le déremboursement de certains médicaments, l'augmentation régulière du forfait hospitalier ou la généralisation des dépassements d'honoraires, finit par peser lourd. L'inflation est généralisée, mais certains en souffrent plus que d'autres. " On observe un creusement très net des inégalités : entre individuel et collectif ; entre actifs et seniors ", commente Mathias Matallah. A titre d'illustration, une famille consacre en moyenne 7,43 % de son budget à la santé en 2009 quand sa couverture est individuelle et 3,8 % quand elle est collective. Quant aux seniors, s'ils bénéficient encore d'une prise en charge favorable par les régimes obligatoires, l'effritement des solidarités intergénérationnelles a une traduction chiffrée : la santé pèse pour 11 % de leur budget aujourd'hui, contre 7 % en 2001.

Une chose est sûre : être couvert via son entreprise reste le plus avantageux, tant en termes de tarif que de garanties. Car, en couverture collective, paradoxalement, " plus la garantie s'élève, plus la part dans le budget diminue ", observe Jalma. Un couple de cadres de 55 ans basé en Ile-de-France consacre 3,41 % de son budget à la santé avec une couverture entrée de gamme et 2,98 % avec une couverture haut de gamme !

Dans la même veine, les non-cadres sont pénalisés par rapport aux cadres. Pour Jalma, ces écarts mettent " le système à la limite du soutenable, mais niveler par le bas serait politiquement suicidaire et socialement régressif ". Que faire alors ? " Certaines mesures de bon sens pourraient être prises, comme un encadrement de l'écart des cotisations entre jeunes et retraités, commun à l'individuel et au collectif, à l'image de ce qui a été fait pour les fonctionnaires ", plaide Mathias

Nouvel Obs 13 novembre 2009

Les effets de la crise passés au crible de l'Insee

L'édition 2009 du "Portrait social" de la France observe une augmentation de 30% du nombre de chômeurs en un an et demi. Selon l'Insee, les effets de la crise se verront sur la durée.

En 2008, la France a subi les premières conséquences sociales de la crise, avec notamment une forte hausse du chômage et un ralentissement des salaires. Selon l'édition 2009 du "Portrait social" de la France publiée par l'Insee vendredi 13 novembre, l'ensemble des effets de cette crise se verra véritablement dans la durée. Après plus de 100.000 pertes d'emplois en 2008 dans les secteurs marchands, les plus sensibles à la conjoncture, le recul du marché du travail s'est amplifié au premier semestre 2009, avec plus de 270.000 pertes d'emplois, et "les perspectives à court terme sont médiocres".

Augmentation de 30% du nombre de chômeurs

Quant au taux de chômage, il est passé de 7,1% au premier trimestre 2008 à 9,1% au deuxième trimestre 2009 en métropole, après deux ans de baisse régulière en 2006 et 2007. "Le nombre de chômeurs augmente donc de presque 30% en un an et demi", souligne l'Institut national de la statistique et des études économiques. Le chômage partiel a été plus que décuplé en un an environ pour atteindre 320.000 personnes au deuxième trimestre 2009, "niveau équivalent" à 1993. Une situation qui pèse sur les revenus et niveaux de vie des chômeurs mais aussi des personnes en emploi.

Découverts bancaires très fréquents

"En pouvoir d'achat, le niveau de vie moyen stagne en 2008, essentiellement en raison d'une forte inflation en début d'année, mais aussi d'un ralentissement des revenus d'activité. Début 2009, il augmente grâce à un fort recul de l'inflation, et malgré un net ralentissement des revenus", note-t-il. Mais de premiers résultats d'enquêtes auprès des ménages montrent qu'entre le début 2009 et le troisième trimestre, le nombre de personnes en situation de découverts bancaires très fréquents ou ayant du mal à boucler leur budget a augmenté.

Effets sur le nombre des naissances

"L'ensemble des conséquences sociales de la crise économique apparaîtra dans la durée", souligne l'Insee, en raison du délai nécessaire au redémarrage de l'emploi mais aussi de l'effet amortisseur des systèmes d'assurance chômage, de protection sociale ou du plan de relance. L'Insee se demande si la crise ne va pas affecter temporairement le nombre de naissances, qui a continué à croître en 2008, car "des études ont montré que la fécondité diminue pendant une période de récession, avec un décalage d'un à deux ans par rapport à l'évolution économique". Au 1er janvier 2009, la population française est estimée à 64,3 millions d'habitants, l'espérance de vie atteint 77,5 ans pour les hommes et 84,3 ans pour les femmes.

Les prestations, meilleure arme contre les inégalités

Le versement de prestations familiales, aides au logement ou minima sociaux est plus efficace pour réduire les inégalités de niveau de vie que l'impôt, selon le « portrait social » de l'Insee.

Avec 400.000 emplois détruits depuis la mi-2008, un taux de chômage passé de 7,1 % au 1er trimestre 2008 à 9,1 % au deuxième trimestre 2009 et 320.000 salariés touchés par des mesures de chômage partiel depuis janvier, la crise laissera des traces sur le niveau de vie des Français. Déjà, selon l'Insee, qui publie aujourd'hui son « France, portrait social », le salaire réel a baissé au début de 2009 en raison de la diminution du montant des primes versées. Autre signe inquiétant, le nombre de personnes ayant des découverts bancaires fréquents ou ayant du mal à boucler leur budget a augmenté entre janvier et le troisième trimestre. Or les conséquences sociales de la crise ? qui ne sont encore qu'imparfaitement mesurées ? s'inscrivent dans un paysage marqué par de très fortes inégalités de niveau de vie (lire ci-contre).

19

Un impact substantiel

Dans ce contexte, les mécanismes visant à réduire les disparités de revenus devraient être fortement sollicités dans les prochains mois. Et tout particulièrement, le versement de prestations qui jouent un rôle majeur dans l'écroulement des écarts. En 2008, les prestations familiales, les aides au logement, les minima sociaux ou l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ont, en effet, contribué à la réduction des inégalités à hauteur de 63 %, contre 37 % pour les prélèvements (impôt sur le revenu, contributions sociales ?), selon l'Insee qui consacre un chapitre de son portrait social aux « mécanismes de réduction des inégalités de revenus en 2008 ». Quel que soit l'outil utilisé, l'impact de cette redistribution verticale est substantiel. Le niveau de vie moyen des 20 % de ménages les plus modestes passe ainsi de 7.200 euros à 10.610 euros ? soit une hausse de 47 % ? quand celui des 20 % les plus aisés se réduit de 53.760 euros à 43.020 euros. L'écart initial de 7,5 entre les niveaux de vie des deux populations est ramené à 4,1.

En outre, une partie des ménages français bénéficient d'une « redistribution horizontale », accordée en fonction du nombre d'enfants ou de la prise en charge d'une personne handicapée ou âgée. Là encore, l'effet peut être important. Ainsi, à revenu de départ équivalent, l'écart peut atteindre 4.000 euros entre ceux qui reçoivent les transferts les plus faibles et ceux qui ont les transferts les plus élevés.

L'entrée en vigueur à la mi-2009 du revenu de solidarité active (RSA) devrait, en théorie, avoir un nouvel effet redistributif en faveur des plus pauvres, en réduisant moins que par le passé les prestations familiales en cas de reprise d'emploi ?